

# REGLEMENT

## 20<sup>ème</sup> TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS ET SES RANDOS GOURMANDES

### Article 1 - Organisation

Le « Trail des Terroirs Vosgiens et ses randos gourmandes » (nommé l'événement) est un événement multisports organisé par la Chambre d'Agriculture des Vosges (nommé l'organisateur).

L'organisateur peut être contacté pour toute information complémentaire par mail à [traildesterroirsvosgien@vosges.chambagri.fr](mailto:traildesterroirsvosgien@vosges.chambagri.fr)

### Article 2 - Parcours, date et horaires

#### 2.1 - Parcours

Les parcours sont réalisés en partenariat avec des clubs sportifs locaux : Athlétic Vosges, comité des Vosges d'athlétisme, Club Vosgien, Véloce Club Spinalien et les Amis de Vélocio Épinal - Épinal VTT.

Les parcours détaillés sont consultables sur le site [www.cda-vosges.com](http://www.cda-vosges.com), onglet « Parcours ».

L'organisateur et ses partenaires sportifs se réservent le droit de modifier les parcours si nécessaire (sécurité des participants, aléas climatiques...).

#### ➤ TRAIL

- 11 km - D+ 300 m
- 21,5 km - D+ 650 m

**!\**

***Il n'est pas autorisé de courir avec des bâtons, ni avec un chien***

#### ➤ VTT

- 22 km - D+ 400 m
- 33 km - D+ 720 m
- 44 km - D+ 950 m
- 50 km - D+ 1170 m

**!\**

***Le parcours 22 km est accessible aux enfants à partir de 8 ans avec un vélo 24 pouces minimum à condition d'avoir une pratique régulière du VTT en forêt***

***Il est autorisé de rouler avec un VTT à assistance électrique (VTTAE) et tandem***

#### • VÉLO DE ROUTE

- 26 km - D+ 380 m
- 88 km - D+ 1130 m

***Parcours uniquement destiné aux cyclistes habitués à cette distance, accessible aux mineurs de plus de 14 ans (sous la responsabilité des parents) avec un vélo adapté à la route***

**!\**

***Le parcours 26 km est accessible aux enfants à partir de 11 ans avec un vélo adapté à la route***

***Le parcours de 88 km est destiné uniquement aux cyclistes habitués à cette distance, accessible aux mineurs de plus de 14 ans (sous la responsabilité des parents) avec un vélo adapté à la route***

***Il est autorisé de rouler avec un vélo à assistance électrique (VAE) et tandem***

➤ MARCHE

- 10 km – D+ 160 m
- 15 km – D+ 170 m



***Ces parcours ne sont pas accessibles aux poussettes, ni aux personnes à mobilité réduite***

***Sur les deux parcours marche, les chiens sont autorisés à conditions qu'ils soient tenus en laisse, muselés (selon catégorie) et habitués des grands rassemblements***

➤ COURSES SCOLAIRES

- 800 m – enfants nés en 2018/2019
- 800 m – enfants nés en 2016/2017
- 1600 m – enfants nés en 2014/2015
- 1600 m – enfants nés en 2012/2013

## **2.2 - Date**

Le « Trail des Terroirs Vosgiens et ses randos gourmandes » se tiendra le dimanche 30 mars 2025 au Parc du Château à Épinal.

## **2.3 - Horaires des départs et d'accessibilité aux parcours**

Les départs et arrivées de l'ensemble des parcours se situent au Parc du Château d'Épinal. Pour le confort et la sécurité de tous, les horaires des départs sont échelonnés.

➤ TRAIL

- 21,5 km – départ à 10h15 (barrière horaire 4h)
- 11 km – départ à 10h45 (barrière horaire 2h)

Remise des prix à 13h30

*Ainsi, passé 14h45 pour le parcours de 21,5 km, 12h45 pour le parcours de 11 km, les coureurs n'ayant pas atteint la ligne d'arrivée effectuent la fin de la course sous leur propre responsabilité et ne sont pas classés.*

➤ VTT

- 22 km, 33 km, 44 km et 50 km – départ libre entre 7h30 et 9h30

*Dès 11h30, au point de ravitaillement nommé « treize canton », les participants aux parcours de 44 et 50 km sont orientés sur le parcours de 33 km.*

*Passé 15h30 les participants n'ayant pas atteint la ligne d'arrivée effectuent la fin du parcours sous leur propre responsabilité.*

- VÉLO DE ROUTE

- 26 km et 89 km - départ libre entre 7h30 et 9h30

*Passé 14h30 les participants n'ayant pas atteint la ligne d'arrivée effectuent la fin du parcours sous leur propre responsabilité.*

- MARCHE

- 10 km et 15 km - départ libre entre 8h et 11h

*Passé 16h30 les participants n'ayant pas atteint la ligne d'arrivée effectuent la fin du parcours sous leur propre responsabilité.*

- COURSES SCOLAIRES

- 14H30 - enfants nés en 2018/2019
- 14H45 - enfants nés en 2016/2017
- 15H00 - enfants nés en 2014/2015
- 15H15 - enfants nés en 2012/2013

Remise des prix à 15h30

### Article 3 – Conditions de participation

#### 3.1 – Attestation PPS, questionnaire de santé et licence sportive pour les trails de 11 et 21,5 km

Conformément à la loi du 2 mars 2022, l'inscription aux compétitions de course à pied nécessite de présenter à l'organisateur :

PERSONNE MAJEURE	PERSONNE MINEURE
<p>Une <b>attestation PPS (Parcours de Prévention Santé), daté de moins de 3 mois à la date de l'événement, à réaliser sur <a href="https://pps.athle.fr/">https://pps.athle.fr/</a></b>  <i>Cette attestation vise à simplifier les démarches administratives tout en assurant la sécurité des pratiquants, elle remplace ainsi le certificat médical</i></p>	<p>Un <b>questionnaire de santé (<a href="https://urlr.me/d69JTz">https://urlr.me/d69JTz</a>) à remplir par le responsable légal de l'enfant</b> (parent ou tuteur).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si aucune contre-indication n'est détectée, l'inscription pourra être validée sans certificat médical</li> <li>• <b><u>Si le questionnaire de santé révèle une contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, un certificat médical de non-contre-indication, daté de moins d'un an, devra être présenté</u></b></li> </ul>
<b><u>OU</u></b>	
<p>Une <b>licence sportive en cours de validité</b> le jour de l'événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin  <b><u>!/ \ ATTENTION !/ \ Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées</u></b></li> <li>• licenciés d'autres fédérations (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP) : licence sur laquelle <b>doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>!/ \ ATTENTION !/ \</u></b>  <b>Toutes les autres licences ne sont pas acceptées (triathlon, foot...)</b></p>	

## **Aucune attestation sur l'honneur ne pourra remplacer la délivrance d'un des documents en cours de validité précédemment cités**

### **3.2 – Restrictions d'âge selon les parcours**

- TRAIL
  - 11 km – compétition accessible aux coureurs de la catégorie cadet, soit nés en 2009 et avant
  - 21,5 km – compétition accessible aux coureurs de la catégorie espoir, soit nés en 2005 et avant
  
- VTT
  - 22 km – parcours accessible aux enfants à partir de 8 ans avec un vélo 24 pouces minimum à condition d'avoir une pratique régulière du VTT en forêt
  - 33 km, 44 km et 50 km – parcours accessible aux cyclistes avec un vélo adapté à la randonnée en forêt à condition d'avoir une pratique régulière du VTT en forêt
  
- VÉLO DE ROUTE
  - 26 km – parcours accessible aux mineurs à partir de 11 ans avec un vélo adapté à la route
  - 88 km – parcours accessibles aux mineurs à partir de 14 ans avec un vélo adapté à la route
  
- MARCHE
  - 10 km et 15 km – pas de restriction
  
- COURSES SCOLAIRES
  - 800 m – enfants nés en 2018/2019
  - 800 m – enfants nés en 2016/2017
  - 1600 m – enfants nés en 2014/2015
  - 1600 m – enfants nés en 2012/2013

### **3.3 – Limite de participants**

- TRAIL
  - 11 km et 21,5 km - **limité à 1000 participants pour l'ensemble des inscriptions des 2 Trails**
  
- VTT
  - 22 km, 33 km, 44 km et 50 km - pas de limitation du nombre de participants
  
- VÉLO RANDONNÉ ROUTE
  - 26 km et 88 km – pas de limitation du nombre de participants
  
- MARCHE
  - 10 km et 15 km – **limité à 3000 participants**
  
- COURSES SCOLAIRES
  - pas de limitation du nombre de participants

## Article 4 – Tarifs

- TRAIL
  - 11 km – 11 € (Trail solidaire : la moitié des recettes sera reversée à une l'association France Parkinson)
  - 21,5 km – 21 €
  
- VTT
  - 22 km – 9 €
  - 33 km, 44 km et 50 km – 11 €
  
- VÉLO DE ROUTE
  - 26 km – 7 €
  - 88 km – 9 €
  
- MARCHE
  - 10 km – 11 € (gratuit pour les enfants de moins de 8 ans)
  - 15 km – 15 € (gratuit pour les enfants de moins de 8 ans)
  
- COURSES SCOLAIRES
  - gratuit pour les enfants licenciés USEP
  - 2 € pour les enfants non licenciés USEP

**Une majoration de 4€ sera appliquée aux tarifs initiaux pour toute inscription réalisée le samedi 29 mars 2025** lors de notre permanence au magasin Intersport à Jeuxy (10h-17h) **ou le dimanche 30 mars 2025** (dès 7h30) au Parc du Château d'Épinal (hors courses scolaires pour lesquelles les inscriptions sont closes le vendredi 21 mars).

## Article 5 – Inscriptions

Par le biais de son inscription, tout participant reconnaît et atteste avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans restriction.

### 5.1 – Modalités d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme YurPlan (paiement par carte bancaire uniquement). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 27 mars 2025 à 23h59.

Il sera possible de s'inscrire lors de notre permanence au magasin Intersport à Jeuxy le samedi 29 mars de 10h à 17h ou le dimanche 30 mars au Parc du Château (dans la limite des places disponibles). **Une majoration de 4€ sera appliquée aux tarifs initiaux.**

#### 5.1.1 – Inscription courses scolaires

Le comité USEP des Vosges informe les écoles primaires d'Épinal et des environs. Néanmoins, il n'est pas impératif d'être scolarisé dans les Vosges pour participer aux courses scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le comité USEP des Vosges : 03 29 69 64 60 – [usep@fol-88.com](mailto:usep@fol-88.com)

**Les inscriptions aux courses scolaires sont ouvertes jusqu'au lundi 24 mars 2025. Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place.**

## **5.2 – Confirmation d’inscription**

Dès réception du paiement et/ou de la vérification de la conformité de l’attestation PPS ou de la licence (pour les participants au trail), votre inscription est validée. Un mail de confirmation est envoyé à l’adresse électronique renseignée lors de l’inscription.

**L’organisateur se réserve le droit de ne pas valider une inscription en cas de non-conformité de l’attestation PPS ou de la licence (pour les parcours trail) avant le 27 mars 2025. En cas de non-respect de ces obligations, l’organisateur contact le participant lui permettant de fournir une nouvelle attestation PPS ou une licence conforme.**

**Le cas échéant, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement de son inscription.**

## **5.3 – Changement de parcours**

Toute demande changement de parcours nécessitera la création d’une nouvelle inscription et donc de l’annulation et du remboursement de la première (hors frais de gestion de 1,20€).

## **5.4 – Remboursement**

En cas de non-participation à l’événement, le participant souhaitant le remboursement de son inscription devra se justifier par un certificat attestant d’une contre-indication médicale.

Seule la personne mentionnée sur le certificat médical pourra être remboursée (le remboursement n’inclus donc pas les enfants et autres accompagnateurs). Le montant de l’inscription sera remboursé (hors frais de gestion de 1,20 €).

Toute demande de remboursement sera traitée dans un délai de 3 semaines après la date de l’événement.

En cas de non-participation pour tout autre motif, le participant inscrit ne pourra prétendre à aucun remboursement.

## **Article 6 – Retrait des dossards trail, VTT et vélo de route**

Le retrait des dossards trail, VTT et vélo de route se fera au magasin Intersport à Jeuxey le samedi 29 mars de 10h à 17h.

Les participants ne pouvant se rendre au magasin Intersport le samedi 29 mars pourront retirer leur dossard le dimanche 30 mars au Parc du Château d’Épinal, lieu de départ des parcours dès 7h30.

Pour les participants au VTT et au vélo de route, le QR code reçu par mail après validation de l’inscription est nécessaire pour accéder au point de dégustation à la fin du parcours au Parc du Château.

Pour les participants à la marche, le QR code reçu par mail après validation de l’inscription est nécessaire et suffit pour se présenter au départ au Parc du Château.

## Article 7 – Sécurité

### 7.1 – Surveillance médicale

L'organisateur prévoit un dispositif prévisionnel de secours afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des participants. Un médecin et des secouristes assureront la surveillance médicale de l'événement.

Des signaleurs seront répartis sur les parcours. Les services de secours (SDIS) et de sécurité (police, gendarmerie) sont informés de la tenue de l'événement.

En cas d'incident, le participant devra contacter le PC course et/ou le PC secours dont les numéros sont inscrits sur les dossards (trail, VTT et vélo de route) et QR codes (marche).

### 7.2 – Obligations des participants

PARCOURS	ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES
<b>TRAIL</b> 11 km et 21,5 km	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Port du dossard bien visible</b> tout au long de la course (non plié ou masqué)</li><li>&gt; <b>Téléphone portable</b></li><li>&gt; <b>Réserve d'eau de 500 ml minimum</b> pour le trail 21,5 km</li></ul>
<b>VTT</b> 22 km, 33 km, 44 km et 50 km	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Dossard sur le guidon bien visible</b> tout au long du parcours (non plié ou masqué)</li><li>&gt; <b>Téléphone portable</b></li><li>&gt; <b>Port du casque</b> tout au long du parcours</li><li>&gt; <b>VTT de 24 pouces minimum</b></li></ul>
<b>Vélo de route</b> 26 km et 88 km	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Dossard sur le guidon bien visible</b> tout au long du parcours (non plié ou masqué)</li><li>&gt; <b>Téléphone portable</b></li><li>&gt; <b>Port du casque</b> tout au long de la randonnée</li><li>&gt; <b>Vélo adapté à la route</b></li></ul>
<b>Marche</b> 10 km et 15 km	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Téléphone portable</b></li></ul>
<b>Courses scolaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Port du dossard bien visible</b> tout au long de la course (non plié ou masqué)</li></ul>

Les participants sont tenus de respecter le code de la route et de respecter l'environnement (pas d'abandon de déchets en dehors des zones de ravitaillement, pas de dégradation d'arbres...).

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect de ces obligations par le participant.

### **7.3 – Assurance**

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile auprès de Groupama.

Les participants aux parcours trail licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance individuelle.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents, vols, dégâts aux équipements, matériels, véhicules et objets personnels appartenant aux participants avant, pendant et après les épreuves.

### **Article 8 – Chronométrage**

Le Comité des Vosges d'athlétisme assurera le chronométrage du trail 11 km et 21,5 km (puces électroniques intégrées au dossard).

Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de la compétition.

### **Article 9 – Récompenses**

Chaque participant reçoit un cadeau au moment du retrait des dossards (trail, VTT et vélo de route), au départ (marche) ou à l'arrivée (courses scolaires).

#### TRAIL 11 KM

- 1er TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- 2ème TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- 3ème TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- 1ère FEMININE TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km (1 trophée Bois CDA88)
- 2ème FEMININE TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- 3ème FEMININE TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- CADETTE TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- CADET TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- JUNIOR FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- JUNIOR HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- ESPOIR FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- ESPOIR HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- SENIOR/MASTER 0 FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- SENIOR/MASTER 0 HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- MASTER 1 et 2 FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- MASTER 1 et 2 HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- MASTER 3 et 4 FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- MASTER 3 et 4 HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- MASTER 5 et + FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km
- MASTER 5 et + HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 11km

#### TRAIL 21,5 km

- 1er TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km (1 trophée Bois CDA88)
- 2ème TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- 3ème TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- 1ère FEMININE TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km (1 trophée Bois CDA88)



- 2ème FEMININE TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- 3ème FEMININE TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- ESPOIR FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- ESPOIR HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- SENIOR/MASTER 0 FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- SENIOR/MASTER 0 HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- MASTER 1 et 2 FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- MASTER 1 et 2 HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- MASTER 3 et 4 FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- MASTER 3 et 4 HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- MASTER 5 et + FEMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km
- MASTER 5 et + HOMME TRAIL DES TERROIRS VOSGIENS 21.5km

### COURSES SCOLAIRES

- seront récompensés les 3 premières filles et les 3 premiers garçons au classement de chaque course
- challenge école de la ville d'Épinal, l'école ayant le ratio effectif de l'école/enfants engagés dans les courses scolaires.

La valeur totale des récompenses est de 6000€ : bons d'achat à valoir chez les adhérents « Bienvenue à la Ferme » dans les Vosges, bons d'achats à valoir chez les producteurs agréés « Je Vois la Vie en Vosges Terroir », lots de nos partenaires.

### **Article 10 – Services (commodités, consigne, restauration, transport)**

- Vestiaires et douches en accès libre au stade de la Colombière à côté du Parc du Château (lieu des départs et arrivées)
- Tuyaux d'arrosage en accès libre au Parc du Château pour nettoyer les vélos
- Consigne gratuite dans un chapiteau dédié au Parc du Château
- Plusieurs points de restauration prévus au Parc du Château (hors points de dégustation sur les parcours), commande et paiement sur place
- Navette gratuite en autocar depuis le Centre des Congrès d'Épinal jusqu'au Parc du Château (allers-retours de 7h30 à 17h30, départs selon l'affluence)



**Les vélos ne peuvent pas emprunter la navette,  
les chiens ne sont pas autorisés dans la navette,  
les poussettes peuvent être placées en soute**

### **Article 11 – Annulation**

Si, en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, l'événement est annulé, les frais d'inscription seront remboursés à tous les participants (hors frais de gestion de 1,20€).

Alternativement, l'organisateur et les clubs sportifs partenaires se réservent le droit de modifier les parcours si nécessaire.

## **Article 12 – Droit à l’image**

En participant à l’événement, chaque participant renonce à tout droit personnel à l’image et autorise l’organisateur ainsi que ses ayants droit à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée illimitée.